

CHÂTEAU-GARNIER, DEMAIN !

Le mot du maire

Nous voici déjà à la mi 2005. Ce bulletin municipal nous donne l'occasion de revenir sur les derniers événements de la vie de notre commune et de nos associations.

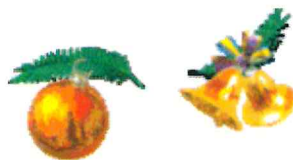
De nombreuses réalisations sont enfin achevées et d'autres ont vu le jour (ravalement des bâtiments communaux, viabilisation du nouveau lotissement, réouverture de l'Auberge du Castel). Certaines en sont encore à l'état de projet comme la création d'une boucherie-charcuterie, l'aménagement du centre-bourg ...

Malheureusement tout ne peut pas se faire rapidement, les obstacles étant nombreux à franchir, mais la persévérance finit par payer. L'objectif du Conseil Municipal est de tout faire pour améliorer les conditions de vie à Château-Garnier et aussi favoriser son développement par l'arrivée de nouveaux habitants; ce qui nous permettra entre autres de conserver notre école.

En ce qui concernent les technologies nouvelles, l'arrivée de l'ADSL nous est enfin confirmée fin novembre (semaine 47) et la couverture de notre commune par la téléphonie mobile courant 2007.

Vous en saurez plus dans les prochaines gazettes, en attendant bonne lecture et très bon été à tous.

Les illuminations



Maintenant fidèles aux traditions, cette année encore, scintillaient çà et là, au fil des rues et villages, étoiles et guirlandes multicolores pour le plaisir de tous. Merci pour ces efforts faits dans les possibilités de chacun. La commune a installé pour les fêtes de 2004, 2 guirlandes supplémentaires et le motif « Joyeuses Fêtes » qui a été fabriqué par les employés communaux.

Ce challenge des illuminations 2004 a récompensé en :

- Illuminations de nuit : M. & Mme RIGOLLET Jérôme, M. & Mme BONNIN Christian, M. & Mme DELAGE André, M. VIGNAUD Jean et M. & Mme LUCQUIAUD Régis.
- Illuminations de jour : M. & Mme PERRIN Stéphane (pour la décoration du Pont Arnaud), M. & Mme DESCHAMPS Raymond pour le Bourg, Melle ARLOT Monique et M. & Mme MESRINE Michel pour les villages, les quartiers : « La Roche » et « la Cité du Plan d'Eau » pour l'ensemble des décorations jour et nuit ainsi que les crèches.

Juin 2005

N° 9

Dans ce numéro :

Etat civil	2
Le Petit Théâtre Les vœux de la municipalité	3
Le budget	4-7
Les travaux	8-9
La voirie La commission fleurissement	10
Compte-rendu des conseils	11- 17
Le syndicat du Clain-sud	18
La Communauté de Communes	19
La page sociale	20- 23
Election de Miss Pays Gencéen Le Plan d'eau	24
La vie des asso- ciations	25- 29
La page des jardi- niers	30
La page des gour- mets	31
Notre histoire	32- 33

Etat civil



Décès

- TOUSSAINT veuve TROUVE Lucienne le 5 janvier (*)
- BARROT Felix, Marius le 11 janvier
- GUIGNER veuve MESMIN Marie-Louise le 2 février
- LACHAUD épouse LECONTE Yvonne le 28 février (*)
- DUQUERROY veuve RAMAT Germaine le 17 mars (*)
- BLANC veuve PIERRE Marie le 20 mars (*)
- ROY veuve DREVIN Odette le 17 mars (*)

- RONDEAU Pierre le 22 mars (*)
- AUDIBERT Joseph le 19 avril (*)
- CHEVAIS veuve PASQUET Paulette le 16/05
- BOIREAU Aimé le 24/05
- LUCQUIAUD épouse BOUCHET Ida le 3/05 (*)
- NAETS Christophe le 3/06.
- RODIER veuve ROUET Anne-Germaine le 7/06 (*)
- TERNY veuve GUILLAUD Lina le 8/06

(*) : *Maison de retraite*

Naissances

- LEVEQUE Jules le 23 janvier
- BETIN Maelys le 10 mars
- VIGNAUD Lilou le 26 mars
- LEONARDI Enzo le 27 mai.



Calendrier des Fêtes

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dimanche 3 Méchoui du Foot			Dimanche 2 Loto Cantine		Samedi 3 Choucroute Foot Téléthon (à voir)
Judi 14 Pétanque Plan d'eau+ Diner + Feu d'artifice				Dimanche 13 Loto des Aînés Ruraux	Samedi 10 Arbre Noël Ecole
			Dimanche 16 Loto Clique	Samedi 19 A.G Comité des Fêtes	Dimanche 11 Poule au gibier ACCA
Samedi 23 Voyage Aînés Ru- raux/Comité des Fêtes		Dimanche 25 Foire de la St- Maurice 10ème édition	Samedi 22 Soirée Cyclos	Vendredi 25 AG Office Du Tourisme	
			Vendredi 28 Concours Tarot	Dimanche 27 Concours belote Cantine	

Les vœux de la municipalité

Le 8 janvier 2005, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal conviaient aux vœux de la Municipalité : Monsieur BARRE, Sous-Préfet de Montmorillon, Monsieur LEPERCQ, Député, Monsieur BAUDIFFIER, Président de la Communauté de Communes, Monsieur MEUNIER, Percepteur, la gendarmerie, les pompiers, les entrepreneurs, le personnel communal, les Présidents

d'associations et toute la population.

Ce fut un moment très convivial et apprécié, avec la présentation des projets de la commune, tels que le lotissement des Bois de la Barrière avec 5 lots (4 sont retenus à ce jour), la réouverture de no-

tre hôtel restaurant « L'Auberge du Castel », le ravalement des bâtiments communaux (école et mairie), l'achat du bâtiment BARRIE avec projet de boucherie-charcuterie....

Nous avons également pu, au cours de ces vœux, faire la connaissance des nouvelles familles arrivées sur la commune; nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration, notamment dans le milieu associatif.



Les employés communaux

Le Petit Théâtre

La Troupe du Petit Théâtre ravie du succès encore obtenu cette année, remercie toutes les personnes venues plus nombreuses que l'an passé assister aux représentations.

L'ambiance et le rire étaient encore au rendez-vous si l'on en croit les appréciations du public. Il faut pour cela remercier Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour le

prêt des salles pour nos répétitions, ainsi que toutes les personnes bénévoles qui nous aident pour monter les décors, ceux qui assurent la sono et l'intendance lors des spectacles. Sans eux les spectacles ne pourraient se dérouler au mieux. Nous souhaitons la bienvenue à Hélène PERRIN qui nous a rejoint en cours de saison. Enfin bravo à tous les acteurs, petits et

grands, pour leur prestation.

La Troupe recherche toujours de nouveaux acteurs. Tous les amateurs de théâtre sont les bienvenus; pour cela contacter : Laurence Lucquiaud au 05.49.97.09.87 ou Eliane Barreau au 05.49.87.30.45.

La Troupe du Petit Théâtre vous souhaite de bonnes vacances d'été.



Le Budget général 2004

Section fonctionnement :

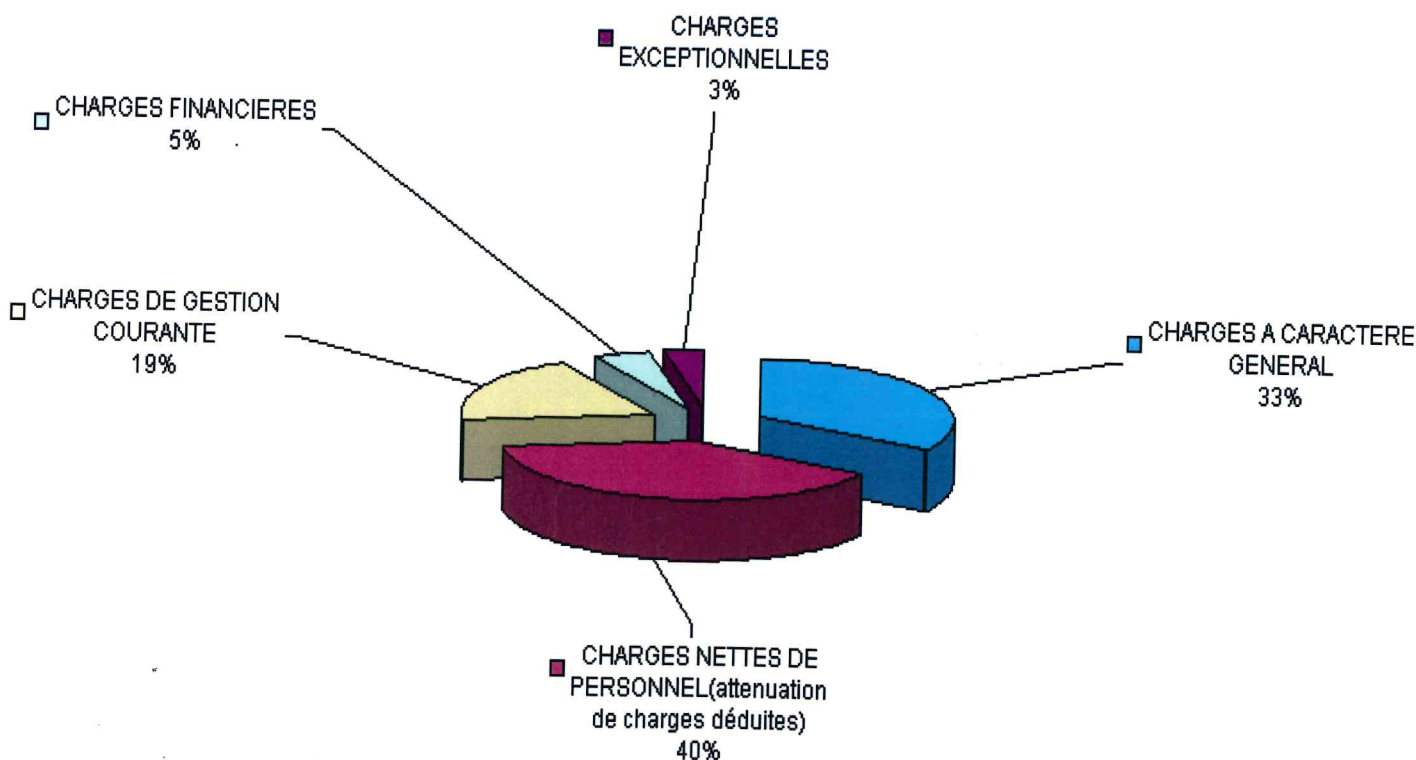
En 2004, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 316578 €, soit 520 € par habitant.

- Les charges nettes de personnel (déductions faites des aides pour les CES et CEC et des remboursements de salaires) représentent 40 % des charges, soit 181.70 € (Moyenne en France : 190 €).
- Les intérêts de la dette sont cette année en légère augmentation (22€ par habitant contre 20 € en 2003 et 28 € en 2002) .
- Les charges à caractère général (eau, électricité, fournitures d'entretien, administratives, de petits équipements, carburant, entretien des bâtiments...) sont en augmentation car elles intègrent cette année la fourniture d'énergie pour la chaudière collective aux logements communaux et l'église (154 € contre 115 € en 2003 et 138 € en 2002) tandis que les charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations, cotisations diverses...) sont stables à 57 € (56 € en 2003, 57 en 2002).

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 387074 €, soit 636 € par habitant (667 en 2003 et 620 en 2002) et sont constituées principalement par les dotations et subventions (53%), par les impôts et taxes (36 %) et par les revenus des immeubles (9 %).

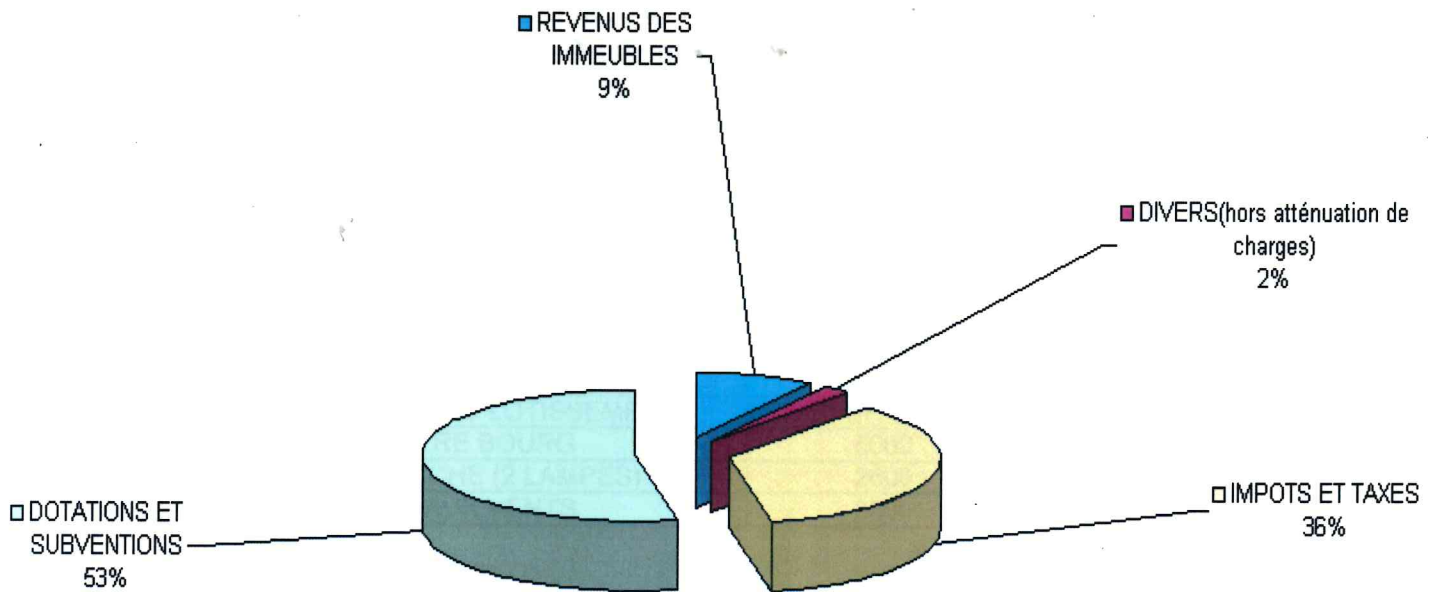
Le bilan de la section de fonctionnement montre un excédent global de 134007 € (124787 € en 2003). 124310.24 € sont affectés au compte 1068 de la section investissement, le solde (9696.68 €) constituant l'excédent net de l'exercice 2004. Les restes à réaliser (déjà budgétés) s'élèvent à 119196.21 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2004

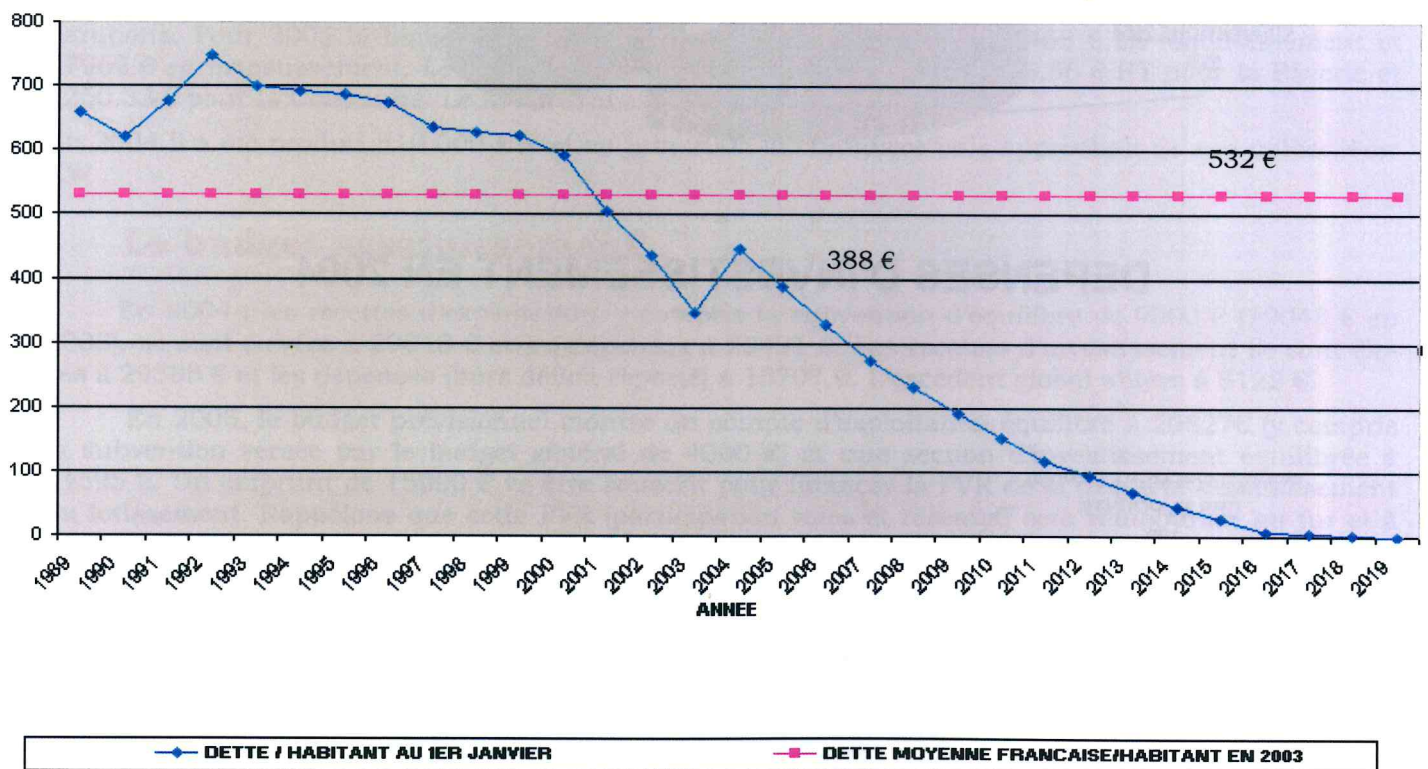


Le budget

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2004



EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT



Au 1er janvier 2005 la dette par habitant s'élève à 388 € et reste modérée, malgré l'emprunt réalisé en 2003, en comparaison à la moyenne nationale pour une ville comparable (532 €). Ce taux d'endettement raisonnable laisse une certaine marge de manœuvre pour les futurs investissements.

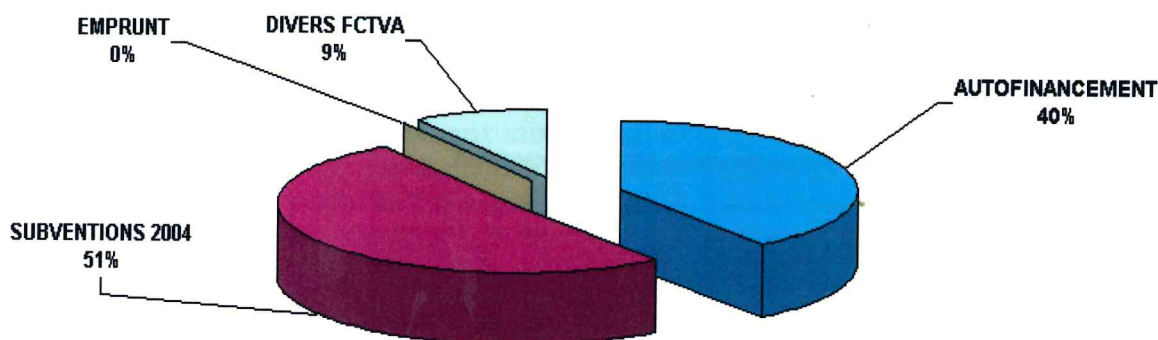
Budget général - Section investissement

En 2004, les dépenses d'investissement se sont élevées hors immobilisations corporelles et différences sur réalisations à 195797 €; 157871€ pour les investissements et 37926€ pour le remboursement du capital. Il reste pour 167913.69 € de travaux budgétés à réaliser.

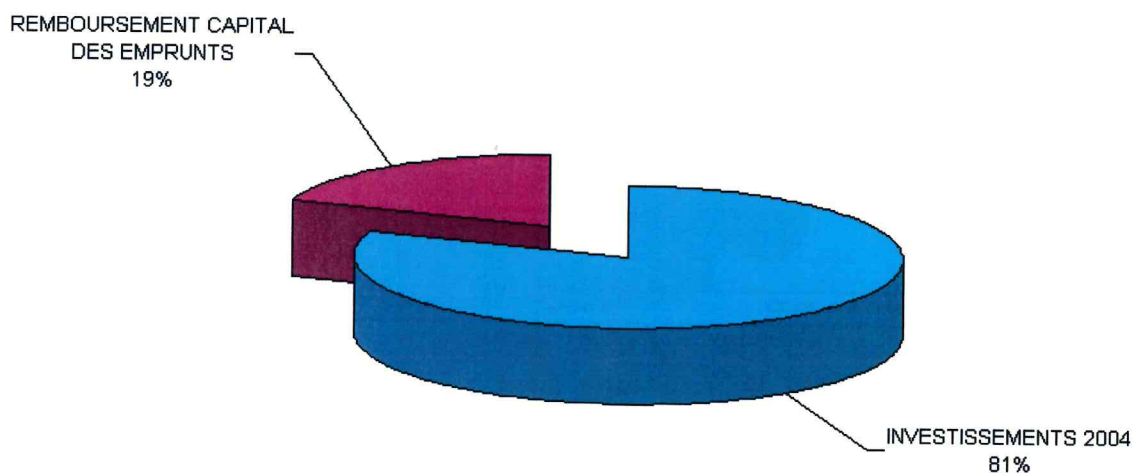
Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement 2003 (compte 1068) et immobilisations corporelles se sont élevées à 117975 € dont 100049 € de subventions. Il reste 48717 € de subventions à réaliser dès la fin des travaux concernés.

Le déficit total d'investissement est de 124310 € et est comblé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2004 (compte 1068).

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2004



DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2004



Le budget général prévisionnel 2005

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 406830 € et dégage un excédent de 46465 €, qui est viré sur la section investissement.

La section investissement est équilibrée à hauteur de 683494 € et prévoit 395742 € de dépenses d'investissement financées grâce à l'autofinancement (46464 €), l'excédent de fonctionnement 2004 (cpté 1068 :124310 €) les subventions (98844 €) et le recours à l'emprunt (100000 €).

NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX	MONTANT BUDGETE	SUBVENTION
FIN DES RAVALEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	67243	29644
VOIRIE RURALE	62645	11287
VOIRIE COMMUNALE + BORDURES CHEZ PIBOUILLE	25000	5000
BORDURES CITE 1 ERE TRANCHE	35000	4500
REFECTION PREAU ECOLE	16200	13317
ACQUISITION IMMEUBLE BARRIE	76000	19500
TRAVAUX CIMETIERE	10000	1500
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	8381	0
POTEAU INCENDIE LOTISSEMENT	2300	0
PARTICIPATION VOIE ET RESEAU LOTISSEMENT	27758	0
ETUDE AMENAGEMENT CENTRE BOURG	5000	1000
ECLAIRAGE PUBLIC LA ROCHE (2 LAMPES)	2600	0
TRAVAUX SALLE SEMAILLES AUX VENTS	3000	1800

Les budgets annexes

Le budget chaufferie

En 2004, le budget chaufferie s'est soldé par un léger excédent en fonctionnement (1269 €) et en investissement (3521 €). Ces excédents sont mis en provision en prévision des futures grosses réparations. Pour 2005 le budget a été voté en équilibre à hauteur de 40468 € en fonctionnement et 17962 € en investissement. Le montant de l'abonnement a été fixé à 7875.56 € HT pour la Réverie et 5250.38 € pour la Commune. Le KW fourni est facturé 0.038 € HT.

En 2004 il a été produit 510 000 KW et en juin 2005 la chaudière bois approchait de son millionième KW.

Le budget assainissement

En 2004, les recettes d'exploitation, y compris la subvention d'équilibre de 9000 € (19048 € en 2003), se sont élevées à 29018 € et les dépenses à 25491 €. Les recettes d'investissement se sont élevées à 29385 € et les dépenses (hors déficit reporté) à 15707 €. L'excédent global s'élève à 5122 €.

En 2005, le budget prévisionnel montre un compte d'exploitation équilibré à 29827€ (y compris la subvention versée par le budget général de 4000 €) et une section d'investissement équilibrée à 44595 €. Un emprunt de 15000 € va être souscrit pour financer la PVR de la desserte assainissement du lotissement. Rappelons que cette PVR (participation voies et réseaux) sera remboursée au fur et à mesure de la vente des terrains constructibles desservis.

Les redevances assainissement pour 2004 sont fixées comme suit :

- redevance fixe annuelle : 56.66 HT €
- Redevance par m3 d'eau consommée : 0.51 € HT (0.50 en 2004).

Le budget hôtel-restaurant

Afin de gérer au mieux ce service de proximité, la partie logement a été restaurée et séparée de la partie professionnelle proprement dite et un budget annexe assujéti à la TVA a été créé.

En 2005 ce budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 20500 € et en investissement à 44228 € hors mise à disposition de l'immeuble professionnel (évalué à 237566 €).

Les bâtiments

Comme chacun de vous a pu le constater, la plupart des bâtiments communaux ont été rénovés.

Mairie et écoles : ravalement, zinguerie, restauration des pierres cassées, débords de toiture, remplacement des ouvertures par des portes et fenêtres en PVC double vitrage.

Logement de l'école : ravalement, zinguerie, débords de toiture et remplacement de volets.

Auberge du Castel (partie commerce) : nettoyage des façades, remplacement de la hotte, révision de l'installation électrique et de l'alarme, remise en état de la cuisine (lessivage et peinture), remplacement des portes de la cuisine et de la servitude. Les autres travaux relatifs au commerce ont été pris en charge par Mme Perrin.

Logement du Castel : l'appartement a été entièrement rénové avec isolation des murs, carrelage et peinture

dans le séjour, isolation et peinture aux 1er et 2ème étage, changement des fenêtres et volets du 2ème étage et de la porte et des volets de la cuisine. Une salle d'eau a été aménagée au 1er étage. L'électricité a été entièrement refaite, l'ancienne installation n'étant plus aux normes. Tous ces travaux, à part l'électricité ont été réalisés par les employés communaux.

Les servitudes de la cure : le ravalement et la zinguerie ont été faits.



AVANT



APRES

Travaux restant à effectuer

A l'auberge du Castel : le raccordement au tout-à-l'égout doit être effectué et des devis pour la réparation de la toiture sont demandés.

Pour le préau de l'école : l'étanchéité est réalisée, les peintures et le faux plafond seront effectués pendant l'été.

Presbytère et logement de la Poste : un devis est demandé pour le ravalement.

Mur du cimetière : un dossier de subvention a été rempli.

Croix Hosannièrre : La restauration dans le cadre du projet Leader + est prévu pour cet automne.



Les bâtiments



AVANT



APRES

L'école



AVANT



APRES

Les toilettes publiques



La Voirie

VOIRIE RURALE

Les travaux de la voirie rurale, attribués à l'Entreprise IRIBARREN, pour un montant total de 521877.19€ TTC, seront réalisés au cours du 2^{ème} semestre 2005. Rappelons qu'une subvention DGE de 16125.30€ a été accordée et que la TVA sur ces travaux est récupérable (voir détail des travaux prévus dans le bulletin de décembre 2004).



VOIRIE COMMUNALE

Les crédits inscrits au budget communal 2005 et ceux provenant de la Communauté de Communes (15000€/an) permettront de réaliser les travaux suivants au cours du 2^{ème} semestre 2005 :

- Revêtement en enrobé sur la route de Bernais (du Stop du Bas Bourg au CR d'Envaux) pour 19908€.
- Revêtement en enrobé sur la route de « Chez Pibouille » (du Stop du Bas Bourg au CR des Petites

Forges) pour 10484€.

- Purges sur la route de l'Épine pour 5005€ (l'enduit est prévu ultérieurement).
- Pose de bordures rue Alfred Bouchard en continuité de celles existantes et route de Chez Pibouille pour 3721.64€.
- pose de bordures à la cité pour 34340.75€ (1^{ère} tranche).
- Des devis ont été demandés pour la réfection des routes de Toussac et de St Martin. Les fossés de la route de Toussac ont été refaits par l'Entreprise VAUZELLE.

La commission « Fleurissement »

Un peu d'innovation pour rendre agréable notre bourg.

Une commission « Fleurissement » a été créée, des idées ont surgi pour l'amélioration et le réaménagement de nos points fleuris.

Les conseils de Monsieur CAILLAUD, horticulteur à Savigné nous ont été précieux quant au choix des variétés de plants et d'arbustes. Dans un premier temps, les jardinières du pont de la route de Sommières sont changées pour de plus grandes. Des jardinières supplémentaires seront mises à la mairie et rue Alfred Bouchard au niveau du parking de la chaufferie.

Le monument aux Morts sera un peu plus fleuri.

Le square d'Amôneburg et le terrain de la croix de la route de Gençay seront aménagés avec rosiers couvre sol, glycines, clématites, arbustes, etc... les plants seront fournis par Monsieur CAILLAUD et financés grâce à la dotation annuelle de la Communauté de Communes destinée au fleurissement soit 3196.60€ / an plus le reliquat de l'année passée. A l'automne, des arbres seront plantés au stade en remplacement des acacias.

La commission est composée de Mmes Claudette BONNIN, Claudine CHEVAIS, Huguette LEOBET, Claudette MARCHAND, Catherine MAR-

TIN, Andrée URBAIN et M. Christian BONNIN et les employés communaux.

Venez nous rejoindre si vous êtes intéressés !



Compte-rendu des conseils municipaux

**REUNION DU 17
DECEMBRE 2004**

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour 2005 comme suit : redevance fixe annuelle :

- 56.66€ HT (cette redevance sera payable semestriellement, tout semestre commencé sera dû intégralement)
- Redevance par mètre cube d'eau consommée : 0.51€ HT

SUBVENTION 2005 AU CO- MITE DE JUMELAGE

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU MA- TERIEL A COMPTE DU 1ER JANVIER 2005

Objet de la location	tarif avec chauffage	tarif sans chauffage
Bal, banquet, séance récréative (conc de belote, loto...) repas privé		
association de la com-	60 €	45 €
habitant de la commune	115 €	100 €
habitant ou association	155€	140€
Réunion, vin d'hon-		
association de la com-	16 €	10 €
habitant de la commune	50 €	40 €
habitant ou association	80€	65€
Mariage (2 journées)		
habitant de la commune	190 €	160 €
habitant hors commune	230 €	200 €
Matériel		
table	1.25 €	
chaise	0.25 €	

Suite au 25ème anniversaire du jumelage, célébré en juillet 2004 et en attendant le versement de la subvention Européenne, une subvention communale de 500 € sera versée en janvier 2005.

SUBVENTION 2005 AU CLUB DES AINES

Une subvention de 150€ sera versée en janvier 2005 au Club des Aînés Ruraux de Château-Garnier pour sa participation financière au goûter en décembre et pour sa contribution aux décorations de fin d'année.

LOCATION DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT »

La salle « Semailles au vent

sera louée aux conditions suivantes à compter du 1er janvier 2005 : limitation à 30 personnes, repas froid uniquement. Réunion d'association communale : 10€ chauffage compris. réunion d'association extérieure à la commune : 30€ chauffage compris. Repas froid, séance récréative habitant ou association de la commune : 40€. Attestation d'assurance obligatoire

MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DE L'ABONNE- MENT ET DU PRIX DU KW POUR LA CHAUFFERIE AU 1ER AVRIL 2005

La redevance représentant le coût des combustibles sera calculée en fonction des éléments suivants : achat de bois, de fuel, de petits équipements, consommation d'électricité et d'eau, frais des agents de service, entretien du matériel et des bâtiments, pour assurer la fourniture d'un KWH destiné au chauffage des locaux. L'abonnement sera calculé en fonction des dépenses suivantes : frais de personnel administratif, assurances, maintenance, remboursement des emprunts, frais d'abonnement du compteur électrique et du compteur d'eau et 60% des amortissements.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme RIBARDIERE : problème de chauffe-eau à la salle des fêtes

Pour toute location, une attestation d'assurance devra être fournie par l'utilisateur et le règlement intérieur devra être signé.

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

Mme MARCHAND : un vitrail de l'église est cassé

Mme URBAIN : prévoir une rampe à la sortie des toilettes de la salle des fêtes

Mme LEOBET : malgré le panneau d'interdiction de stationner sur la place de l'église lors d'obsèques, des personnes étrangères à la famille occupent toujours des places.

M. VIGNAUD : remerciements aux employés communaux

REUNION DU 7 JANVIER 2005

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal, considérant que l'action de cette association est bénéfique pour la commune, décide de lui attribuer une subvention de 60€.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNICEF POUR LEUR ACTION EN FAVEUR DES VICTIMES DU TSUNAMI EN ASIE DU SUD EST

Une subvention de 1000€ est accordée à L'UNICEF « Séisme Asie » pour l'action que cet organisme mène suite à la catastrophe.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme RIBARDIERE : le terrain de Mme MOREAU Léone est à vendre

M. BERNARDIE : le panneau STOP au carrefour de la rue des Halles et de la route de Joussé est réparé.

Mme MARCHAND : problème

d'animaux affamés à Toussac. Mme CHEVAIS : prévoir les récompenses pour le challenge « Illuminations »

M. GUINAULT : regrette que le journal la Nouvelle République ne parle pas plus de la commune et du canton

M. VIGNAUD : souhaite que les élus participent aux travaux du lotissement et notamment de la pose des réseaux.

M. BACHELIER : le président de l'USC remercie la commune pour la subvention accordée.

REUNION DU 28 JANVIER 2005

LOCATION DU LOGEMENT DE L'HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer à M. & Mme PERRIN, à compter du 25 février 2005 le logement de l'hôtel restaurant moyennant un loyer mensuel de 350€ indexé sur l'indice moyen du coût de la construction (indice de référence : 2^{ème} trim 2004). Un dépôt de garantie égal à 2 mois de loyer sera demandé. Le Maire est autorisé à établir et à signer le bail à intervenir.

LOCATION DE L'HOTEL RESTAURANT STATION SERVICE

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, décide à l'unanimité : de louer le bâtiment constituant l'hôtel restaurant station service et la licence IV de débit de boisson à Madame PERRIN à compter du 25 février 2005 pour un loyer mensuel de 312.36€ HT par mois indexé sur la varia-

tion de l'indice du coût de la construction. Ce loyer sera plafonné à 150€ par mois jusqu'au 1^{er} mars 2007 et comprendra la mise à disposition de la licence IV.

ACQUISITION DES BATIMENTS DE M. ET Mme BARRIE

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, à l'unanimité décide l'achat par la commune des bâtiments de Monsieur et madame BARRIE, pour un prix de 73175€ dont 65000€ pour la maison cadastrée BO 252 et 404 et 8175€ pour la grange cadastrée BO 250 .

BATIMENTS DE M. ET Mme BARRIE

Le conseil autorise le passage de M et Mme BARRIE sur la parcelle BO 250, jusqu'au 31 décembre 2005 pour accéder à son garage. Le conseil sollicite une subvention DGE pour l'acquisition de la maison destinée à devenir une éventuelle mairie, compte-tenu de l'obligation d'avoir une Mairie accessible aux handicapés avant 2010 . A l'étage un logement social pourrait être aménagé . Cette subvention est sollicitée dans le cadre des bâtiments communaux acquis à des fins d'utilité publique et de cohésion sociale.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE HOTEL-RESTAURANT STATION SERVICES

Le conseil municipal, décide de vendre à terme à Mme PERRIN le fonds de commerce et le matériel au prix de 14544€ moyennant un paiement mensuel de 101€ pendant 144 mois.

DEMANDE DE M. PATE

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

POUR CONTINUITÉ DES BORDURES RUE A BOU-CHARD

un devis sera demandé

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. VIGNAUD : inquiétude des employés vu le planning de travaux à effectuer

M. REMAUD : la Coopérative scolaire aurait des problèmes de trésorerie. Réponse : les fonds alloués par la communauté de communes doivent être utilisés au mieux. L'APE verse également une contribution..

Mme RIBARDIERE : prévoir le nettoyage de la façade du Castel

Mme LEOBET : compliments aux employés communaux pour travail effectué au Castel

M. GUINAULT : les cailloux mis par la DDE sur les accotements à Couture sont peu esthétiques

M. BONNIN : changer les panneaux d'interdiction de stationner

M. AUDOUX présente une demande de subvention des *Restos du Cœur (non retenue)*

Mme CHEVAIS : la collecte organisée par le Comité des Fêtes pour les victimes du tsunami en Asie a permis de récolter 540€. Travaux prévus pour le syndicat de collège sont acceptés pour un montant de 14100€. Le Collège reçoit actuellement 455 élèves et 475 sont prévus à la rentrée 2005.

REUNION DU 25 FEVRIER 2005

FEU D'ARTIFICE

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un feu

« « TROPIQUES » auprès de la Sté ARTIFICE-CREATION de Sommières du Clain, pour un montant TTC de 2652€.

RESULTATS D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2004

Budget assainissement : excédent d'exploitation de 11054.16€

Budget chaufferie : excédent d'exploitation de 1269.35€

Budget Hôtel restaurant : déficit d'exploitation de 108.19€

BUDGETS 2005 ASSAINISSEMENT, CHAUFFERIE, HOTEL RESTAURANT ET LOTISSEMENT

Les budgets sont votés à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre et par opération pour la section d'investissement. équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

- assainissement : dépenses et recettes de fonctionnement : 29826.85€ .
- dépenses et recettes d'investissement : 44595.16€ .
Chaufferie : dépenses et recettes de fonctionnement : 40468.29€ .
- dépenses et recettes d'investissement : 17962.00€ .
- Hôtel restaurant : dépenses et recettes de fonctionnement : 20500€.
- dépenses et recettes d'investissement : 281794€ .
- lotissement : dépenses et recettes de fonctionnement : 92435.88€ .
- dépenses et recettes d'investissement : 68301.69€ .

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES FREQUENTANT LA CANTINE

SCOLAIRE.

Est attribuée à l'association une subvention de 1500€ qui sera versée courant avril 2005.

COMMISSION CHARGÉE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Cette commission est constituée de CHEVAIS Claudine LEOBET Huguette, BONNIN Christian, MARCHAND Claudette, URBAIN Andrée

INSTALLATION DE 2 LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC A « LA ROCHE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SOREGIE va installer un transformateur route de Bernais et qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour faire installer 2 lampes à « La Roche » pour un montant d'environ 2135€ .

CHANGEMENT D'UNE POMPE D'ASSAINISSEMENT AU BAS BOURG

Une pompe neuve à roue « Vortex », plus solide et mieux adaptée que la pompe actuelle sera fournie et installée par les ETS FOURNIE de Sauzé-Vaussais pour un montant à 2272€ HT.

ADHESION à L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à cette association

INSTALLATION DE RADIATEURS ELECTRIQUES AU LOGEMENT DU CASTEL

Le remplacement des radiateurs électriques trop vétustes au logement du Castel est prévu pour un montant de 906.77€ TTC.

RENOVATION DU PREAU DE L'ECOLE ET DU MUR DE CLOTURE DE LA MATERNELLE

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

Etant nécessaires, les travaux suivants vont être effectués : l'étanchéité par l'entreprise ETANCHEITE DU SUD OUEST pour un montant de 3356.54€ HT, Faux plafond par la SARL MOINEAUD pour un montant de 2738.08€ HT, ravalement des murs par la SARL HEBRAS pour un montant de 3777.85€ HT et peinture par l'entreprise ARLLOT pour un montant de 3625.94€ HT soit un total de travaux de 13498.41€ HT. Sont sollicitées : une subvention dans le cadre du programme d'action départemental, une majoration de subvention au titre de la perte de population, une subvention en tant que commune concernée par le laboratoire de recherches.

CHANGEMENT DE LA PORTE D'ACCES A LA CAVE DE L'HOTEL RESTAURANT

La porte d'accès à la cave de l'hôtel restaurant est en très mauvais état et va être changée pour des raisons de sécurité par la SARL MOINEAUD pour un montant de 1080€ HT.

DEMANDE DE M. PERRIN POUR STOCKER DU BOIS SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise M. PERRIN Stéphane à stocker du bois à l'emplacement de la future zone artisanale.

LOTISSEMENT - CONVENTION FRANCE TELECOM

Une convention avec France-Télécom pour les travaux concernant la desserte du futur lotissement doit être signée. Le devis pour cette convention comprenant : esquisse, conseil et validation

en ingénierie, soutien en cours de travaux dont participation aux réunions et visites de chantier (3 au maximum) et contrôle technique de base, s'élève à 836€ HT.

ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au régime d'assurance chômage à compter du 1^{er} avril 2005 pour tous ses agents non titulaires et non statutaires soit 3 agents actuellement (LEBOUCHER Murielle, agent contractuel, TEXIER Jean Michel, CEC & DUPONT Christophe, CES)

TARIFS APPLICABLES POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2005.

abonnement annuel pour la commune : 4939.58€ HT, abonnement annuel pour « La Réverie » : 7409.36€ HT, prix du kilowatt : 0.038€ HT

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Madame LEOBET : le trottoir est cassé devant la boulangerie

Madame MARCHAND : demande qui participera au voyage en Allemagne prévu du 8 au 14 juillet dans le cadre du jumelage

Monsieur DEVERGE : est-il utile de laisser l'éclairage public toute la nuit dans le bourg?

Réponse : renseignement sera pris pour savoir s'il existe un système pour en diminuer l'intensité.

Monsieur REMAUD : quels sont les résultats du recense-

ment ?

Réponse : les résultats ne seront connus que dans 4 ans à l'issue du recensement sur toute la France. Il semble toutefois que le nombre d'habitants soit en légère progression.

Monsieur GUINAULT : les abris pour les remplaçants au stade sont en très mauvais état et il y a des taupinières partout autour et sur le terrain.

REUNION DU 24 MARS

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2004

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2004 par Monsieur MEUNIER, receveur municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

TAUX D'IMPOSITIONS POUR 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de conserver les taux de 2004 soit : taxe d'habitation : 9.60%, foncier bâti : 12.37%, foncier non bâti : 24.13%, taxe professionnelle : 10.91%. l'application de ces taux assure un produit de 115749€

RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2004

Budget principal : excédent d'exploitation de 134006.92€

Caisse des écoles : excédent d'exploitation de 31.22€

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT AU TITRE DE 2005

Le Conseil Municipal décide

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

de verser au FSL 86 destiné à accorder des aides financières, sous forme de prêts ou de secours, à des ménages en situation de précarité, pour leur permettre soit d'accéder à un logement locatif, soit d'apurer une dette de loyer et prévenir ainsi une procédure d'expulsion, une participation de 100€, au titre de l'année 2005.

CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS A LA COMMUNE PAR M. CHEVAIS Gilles et Mme MARTIN Catherine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Gilles CHEVAIS accepteraient de céder gratuitement les parcelles cadastrées BO 452 (100m²) et BO 453 (4 m²) et que Mme Catherine MARTIN, gérante de « La Rêverie », accepterait également de céder gratuitement une partie de la parcelle BO 465 (56m²), toutes ces parcelles se trouvant le long du côté droit de l'église. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces cessions

ACCEPTATION DU DON DE LA PARCELLE BN 379 PAR LA SCI VETAUMADE

Afin que le Conseil Municipal puisse délibérer sur cette proposition, Monsieur AUDOUX, Maire qui est également gérant de la SCI VETAUMADE quitte la salle. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CHEVAIS, après en avoir délibéré accepte ce don et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

CONTINUITE DES CANIVEAUX RUE Alfred BOU-CHARD

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer ces travaux par la SAS Jean IRIBARREN pour un montant de 2603.50€ TTC. S'agissant de travaux neufs, la facture sera payée sur la section d'investissement.

TRAVAUX A L'HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal décide de faire changer la porte et volets de la cuisine du restaurant par la SARL MOINEAUD pour un montant de 1148.53€ HT . Le branchement au tout à l'égout du commerce ainsi que le nettoyage des façades doivent être prévus.

TRAVAUX AU LOGEMENT DE L'HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal, décide de faire changer les 2 fenêtres et les volets du 2^{ème} étage pour un montant de 1227.29€ TTC et la porte et les volets de la cuisine pour un montant de 1476.34€ TTC. Les travaux seront effectués par la SARL MOINEAUD.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme CHEVAIS : convoquer les commissions « éclairage public » et « fleurissement »

M. GUINAULT : compliments pour la réception organisée à l'occasion de la réouverture de l'hôtel restaurant.

M. VIGNAUD : le stop au croisement de la route de St Secondin n'est pas respecté et la vitesse des véhicules est excessive. Les acacias du stade sont dangereux et doivent être taillés. Revoir l'intérêt de laisser l'éclairage public toute la nuit.

M. BACHELIER : le Petit Théâtre souhaite utiliser les chai-

ses de la salle Semailles au Vent pour leurs représentations. Le Conseil donne son accord.

M. BERNARDIE : présente le compte rendu de la réunion du Syndicat du Clain Sud

Mme LEOBET : songer à mettre un tas de sable au cimetière.

REUNION DU 29 AVRIL

PROGRAMME DE TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré établi le programme de voirie 2005 comme suit :

- Enrobé rte de Bernais (du CR d'Envaux au Bas Bourg) : 19908€
- Enrobé rte de Chez Pibouille (du Cr des Petites Forges au Stop de la Roche) : 10484€
- Réfection partielle de la rte de Toussac (de la rte de l'Épine au croisement de la rte de la Barrelière : montant à déterminer
- Purges rte de l'Épine : 5005€
- Bordures rue A Bouchard et Chez Pibouille : 3721.64€;

Un devis sera demandé pour la réfection de la rte de St Martin sur environ 500m en partant du bourg.

Les travaux de la route de Bernais seront payés sur le budget de la Communauté de Communes pour la partie ne concernant pas le lotissement (estimation : environ 14908€).

(suite page suivante)

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

CREANCES IRRECOURVABLES - BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à des liquidations judiciaires ou départs de redevables n'ayant pas laissé d'adresse, des redevances d'assainissement concernant les années 2001 à 2003, d'un montant total de 227.61€ n'ont pu être recouvrées. Le Conseil admet ces créances en non valeur.

CREATION DE DEUX POSTES EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE CES

Le nouveau régime des contrats aidés, issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 supprime les contrats emploi solidarité et instaure les contrats d'accompagnement dans l'emploi. Le contrat CES de Monsieur DUPONT prenant fin le 31 mai prochain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide : de supprimer le poste de CES au 1^{er} juin 2005 et de créer 2 postes de CAE à raison de 26 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2005. Le coût pour la commune sera le même que pour le contrat CES, la prise en charge par l'Etat étant plus importante.

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA COOPERATIVE AGRICOLE D'USSON DU POITOU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier d'enquête publique sur lequel devra se prononcer la commune, est déposé en mairie. Il invite chaque

conseiller à consulter ce dossier afin qu'un avis soit émis lors de la prochaine réunion.

FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Est proposée l'arrêt de l'éclairage public de 0 heure à 5 heures sauf pour la nuit du samedi au dimanche et pendant les fêtes de fin d'année.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Différentes propositions concernant la réalisation d'un emprunt de 150000€, dont 15000 pour le budget Hôtel Restaurant, 15000 pour l'assainissement et 20000 pour le lotissement ont été faites. Le Conseil Municipal propose au Maire de demander une autre proposition pour un emprunt de 115000€ dont 15000 à l'assainissement à taux fixe remboursable en 30 semestres et un autre de 15000€ pour l'Hôtel Restaurant à taux fixe remboursable en 24 semestres

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Mme LEOBET : sièges détériorés par les enfants à l'école.
- Mme URBAIN : durée de séjour des gens du voyage stationnés sur la place. Réponse : ils partent début mai
- M. BERNARDIE : remplacer la pompe hors service du Monument aux Morts à remplacer par l'adduction. Demander un devis au SIAEP. Trottoir à réparer devant la boulangerie par les employés communaux dès qu'ils seront libres.
- M. BACHELIER : fuite d'eau

personnelle dans la route communale

- M. VIGNAUD : 1 camion de cailloux fourni par la commune de Payroux pour l'entretien d'un chemin mitoyen sera livré à l'alambic.
- Mme CHEVAIS : Mme SEINE demande s'il serait possible de mettre des cailloux à la Pétolée. Problème de stationnement devant la station service du Castel.

REUNION DU 20 MAI

SUBVENTION A L'ADMR

Après examen du bilan financier et d'activité de l'association, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 160€ pour l'année 2005, au titre de l'action sociale.

VENTE D'UNE PORTION DE CHEMIN ET ECHANGE DE TERRAIN A LA PIGERIE

Un plan délimitant les différentes parties a été établi par Monsieur VAISSIERES, géomètre expert. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable à la vente du chemin rural traversant la propriété de Monsieur BERNARDIE et à l'échange d'une partie du chemin traversant la propriété de Monsieur VILLECHARGE contre une partie de terrain lui appartenant. Le Maire est chargé de soumettre ce projet à enquête publique et à recruter un commissaire enquêteur.

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

NON VALEUR

Suite à la liquidation judiciaire du Relais du Castel, les loyers dus n'ont pu être recouverts. Le montant de la créance qui s'élève à 8003.55€ est admis en non valeur

REALISATION D'EMPRUNTS

Un emprunt de 115000€ remboursable en 30 semestres au taux de 3.60% va être réalisé auprès du Crédit Agricole. 100000€ seront affectés au budget principal et 15000€ au budget assainissement. Un autre emprunt de 15000€ remboursable en 24 semestres au taux de 3.43% sera affecté au budget Hôtel Restaurant

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA STE COOP AGRICOLE D'USSON DU POITOU

Par arrêté en date du 13 avril 2005, une enquête publique a été ouverte concernant la demande présentée par Monsieur le Directeur de la Société Coopérative Agricole d'Usson du Poitou, en vue de procéder à l'exploitation d'une unité de stockage de céréales et oléo-protéagineux d'une capacité de 29811m³, au lieu-dit 'Les Quatres Routes' à Usson du Poitou. A la majorité des membres présents (11 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les statuts proposés par la Communauté de Communes et de solliciter l'autorisation préfectorale pour la présente modification statutaire.

PASSAGES BUSES SUR VOIES COMMUNALES ET RURALES

Une délibération de 1988 stipule : « considérant que toutes les entrées sont faites, le Conseil décide qu'à l'avenir le remplacement des buses sera à la charge des riverains . Les entrées devront être faites aux normes (autorisation de travaux à demander) ». M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir préciser les cas où la commune participera aux frais. Le Conseil Municipal décide que pour la création de nouveaux passages, les travaux seront entièrement à la charge des riverains après avis de la DAEE . En cas de réparation suite à dégradation par les riverains les travaux sont entièrement à leur charge. En cas de réparation suite à des travaux effectués par la commune (fossés par exemple) : la commune fournit les buses et les têtes de buses et assiste le riverain pour la pose, l'installation est à la charge du riverain. Dans tous les cas, un avis de la DAEE sera sollicité.

FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Est décidé : l'extinction de l'éclairage public entre 23h55 et 6h30 avec possibilité d'allumage toute la nuit certains week-end.

CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012

Le Conseil Municipal apporte son soutien à cette candidature

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- M. VIGNAUD : félicitations aux employés communaux pour les travaux réalisés
- M. GUINAULT : signale que le Syndicat du Clain va intervenir sur la commune
- M. AUDOUX : voir le Syndicat du Clain et la Sté de pêche pour réhabiliter le Clain sous le pont route de Sommières et éventuellement créer une frayère.
- Mme LEOBET : Le terrain route de St Romain où sont déposés les containers n'est pas entretenu.
- M. BERNARDIE : le panneau « STOP » au carrefour de la Chaufferie et la Rte de Joussé est presque illisible.



Le syndicat du Clain sud

Notre Syndicat ayant fait la démonstration, au fil des années, de son utilité et de son efficacité, nous devons nous préoccuper de sa pérennité pour les années à venir. Or, grâce à l'action du Conseil Général de la Vienne, d'une part et de l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE, d'autre part, des mesures viennent d'être prises, en complément de ce que font déjà les communes ou Communautés de Communes riveraines, permettant ainsi d'atteindre le but recherché.

1. **CONSEIL GENERAL DE LA VIENNE**

Celui-ci avait apporté une aide au démarrage du Syndicat et afin de ne pas trop augmenter les participations des collectivités membres, une aide complémentaire de 15000€ lui avait été demandée courant 2004, aide qui avait été accordée. Or, le Conseil Général, ayant apprécié le travail réalisé sur le bassin du Clain Amont et la valorisation du patrimoine en découlant, a accepté d'inclure notre Syndicat dans sa section « Environnement » dès l'année 2005, ce qui permettra à celui-ci de recevoir les subventions prévues dans ce cas

2. **AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.**

Contrat RESTAURATION-ENTRETIEN RIVIERES.

Celle-ci a proposé un contrat commun pour le Syndicat Mixte du Clain Sud et le Syndicat mixte d'Aménagement (SMAC) Clain Nord avec des financements individualisés. Le contrat comprendrait 2 volets et pourrait être mis en œuvre au 1^{er} septembre 2005. Il permettrait de bénéficier d'une aide sur le poste de technicien rivière mais également une aide sur les travaux et le petit matériel. Ce type de contrat d'une durée de 5 ans, non renouvelable, s'adresse à 3 types d'actions, ce qui donne la possibilité d'établir 3 contrats successifs.

Ces dispositions très importantes pour l'avenir du Syndicat, vont nous permettre de continuer à œuvrer pour rendre au Clain et à ses affluents, une qualité des eaux telle que la flore et la faune puissent se développer harmonieusement pour le plus grand plaisir de tous.



La Communauté de communes du Pays Gencéen

Parc Floral de la Belle

Ouverture du Parc les 26, 27 et 28 mars avec le Salon des Orchidées toujours en collaboration avec la Société Française d'Orchidophilie et un producteur de Bretagne: 2000 visiteurs (1600 l'année passée). La Fête des Plantes qui s'est déroulée les 23 et 24 avril a vu par contre sa fréquentation baisser (environ 400 visiteurs de moins que l'année dernière peut-être à cause de la météo).

Pour la 3^{ème} fête de la Rose et du Fuchsia, les 11 et 12 juin plusieurs animations seront proposées au public :

- exposition vente de roses et de fuchsias le samedi et le dimanche,
- 2^{ème} salon du parfum,
- concours Interflora
- baptême de la rose « Parc de la Belle » le dimanche après midi par Brian Joubert..

24-25 septembre 10h-18h : 6^{ème} Concours les Peintres au Parc (concours de peintres – expositions d'artistes) : 500 visiteurs

23 octobre 10h-18h : Couleurs et Saveurs d'Automne (dégustation de produits du terroir, de légumes et fruits de saisons) : 600 visiteurs.

Nouveauté 2005, le Parc en constante évolution vous propose encore plus de massifs, de collections de plantes

- un Océan d'Azur (massif à fleurs bleues)
- le nouveau Jardin de Curé
- la Serre aux Cactus
- Clématites et Rosiers grimpants.

Pour les habitants de la Communauté de Communes : la carte Pass pour 10 € donne un accès illimité pour la saison 2005.

Evolution des dossiers et projets

La fin de l'année 2004 et le début 2005 ont vu la réalisation d'un local pour l'Ecole de Pêche Intercommunale (au Parc Floral de la Belle) et d'un Espace de services et de soutien aux personnes en difficultés à Sommières du Clain.

Aménagement de la Zone d'Activités Verneuil à Gençay (route de Confolens)

Suite aux travaux de décapage et de voiries réalisés fin 2004, et à l'abandon du projet Thouvenin (charcuterie industrielle) un nouveau chiffrage des travaux d'aménagement est en cours de réalisation par le bureau d'étude. 1 lot est en cours de vente à l'entreprise Vallade pour la réalisation d'une fabrique de meubles. Un 2^{ème} pourrait être éventuellement vendu à cette entreprise.

Zones d'Activités à Sommières du Clain

Le conseil communautaire a décidé de vendre à la SAR Tina une parcelle de 10 000 m², le reste des terrains étant réservé pour les travaux de viabilité et la réalisation du Laboratoire de fabrique de Farci Poitevin (les subventions sont accordées, le chiffrage des travaux est connu, nous attendons la réponse du porteur de projet.

Cabinet médical à Champagné St-Hilaire et Cabinet de Kinésithérapeute à Magné

Les dossiers de demandes de subventions ainsi que les permis de construire sont déposés auprès des services instructeurs.

Réaménagement du Centre Culturel à Gençay

Cette opération comprendra deux tranches de travaux :

- 1^{ère} tranche : création d'un bâtiment d'accueil et de liaison (entre les deux bâtiments existants).
- 2^{ème} tranche : réaménagement du bâtiment actuel (bâtiment face aux terrains de tennis) pour l'accueil des différents ateliers et salles de musique.

Coût des travaux : 650 000,00 € HT. Subventions (Etat, Contrat de Territoire, Conseil Général) : 350 000,00 €

Communauté de Communes : 300 000,00 € . Début des travaux : Automne 2005.

La page sociale : Infos en bref

Ordures Ménagères :

Nous tenons à votre disposition, à la Mairie, des sacs poubelles pour le tri sélectif (sacs jaunes).

Ceux-ci ne doivent être sortis dans la rue que le jour du ramassage.

Incinération des végétaux :

Du 1er juin au 30 septembre, il est strictement interdit de faire brûler ou incinérer tous types de végétaux coupés ou sur pied.

En dehors de cette période et sous certaines conditions, demander l'autorisation à la Mairie.

Recensement des jeunes :

Dans le mois de leur 16ème année, tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. C'est une démarche obligatoire car le secrétariat de la mairie n'a pas systématiquement connaissance de votre âge. Le document qui vous sera remis est indispensable pour entrer dans certaines écoles et passer divers examens (permis de conduire, baccalauréat, concours...)

Fermeture de la Mairie

Le secrétariat sera fermé pour congés annuels :

du 15 juillet au 15 août inclus.

Des permanences seront assurées :

le mardi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00



Aide aux vacances des enfants

Le Conseil Général de la Vienne a décidé de reconduire au titre de l'année 2005, sa politique d'aide aux vacances pour les familles défavorisées.

Les enfants concernés doivent :

- Avoir moins de 16 ans
- Fréquenter pendant l'été un centre de vacances avec hébergement, un camp d'adolescents, un centre de loisirs sans hébergement ou un mini-camp.

Le montant de l'aide est :

- 53 € par enfant pour un séjour supérieur à 6 jours (camp, centre)
- 27 € par enfant pour un séjour dans un centre de loisirs pour une durée supérieure à 3 jours.

Cette aide est attribuée aux familles bénéficiaires du « Passeport Temps Libre » délivré par la CAF ou la MSA mentionnant un quotient familial inférieur ou égal à 400 €.

Les familles concernées doivent s'adresser au centre de vacances.



Le nouveau circuit soins médicaux

Depuis le 1er janvier 2005, l'assurance maladie retient sur ses remboursements, une participation forfaitaire de 1 € pour chaque consultation et acte médical.

A compter du 1er juillet 2005, les tarifs conventionnels vont changer et les taux de remboursement seront modulés selon que nous respecterons ou non « le parcours soins » organisé par notre médecin traitant.

- **Si nous consultons notre médecin traitant :**

Nous serons remboursé 70 % de 20 € (soit 14 €) moins 1 € de participation forfaitaire, nous recevrons donc 13 € (hors remboursement mutuelle).

- **Si nous consultons un médecin qui n'est pas notre médecin traitant :**

Nous serons remboursés de 60 à 65 % (taux non défini à ce jour) moins 1 € de participation forfaitaire, il restera donc à notre charge 8 à 9 € (hors remboursement mutuelle)

- **Si nous consultons un spécialiste recommandé par notre médecin traitant :**

Le remboursement sera de 70 % du montant moins 1 € de participation (hors mutuelle)

- **Si nous consultons un spécialiste « hors parcours soins » :**

Le remboursement sera de 60 à 65 % moins 1 € de participation (hors mutuelle)

Les nouveaux tarifs conventionnels

LES NOUVEAUX TARIFS CONVENTIONNELS AU 1^{ER} JUILLET PROCHAIN

Consultation chez un généraliste	20 € (pas de changement)
Consultation chez un généraliste sur recommandation du médecin traitant	22 €
Consultation chez un généraliste pour un nourrisson de moins de 2 ans	25 € (dès le 1 ^{er} .3.2005)
Consultation chez un pédiatre :	27 €
▶ pour les enfants de 2 à 16 ans	
▶ pour les enfants de moins de 2 ans	30 € (dès le 1 ^{er} .3.2005)
Consultation chez un spécialiste de secteur 1 en accès direct (gynécologue, ophtalmologiste) ou choisi comme médecin traitant	25 €
Consultation chez un spécialiste sur recommandation du médecin traitant :	
▶ spécialiste de secteur 1 ou de secteur 2 ayant adhéré à l'option de coordination	27 € ⁽¹⁾ (consultation)
▶ psychiatre (secteur 1)	40 € (consultation d'expert)
▶ cardiologue (secteur 1)	39,70 € ⁽²⁾
▶ spécialiste de secteur 2 n'ayant pas adhéré à l'option de coordination	48 €
Consultation chez un spécialiste sans passer par le médecin traitant :	honoraires libres
▶ spécialiste de secteur 1	jusqu'à 32 € ⁽³⁾
▶ spécialiste de secteur 2	honoraires libres ⁽⁴⁾

(1) 29 € pour les moins de 16 ans. (2) 42,40 € pour les moins de 16 ans. (3) Remboursé sur la base de 25 €. (4) Remboursé sur la base de 23 €

Choisir le nom de son enfant

Depuis le 1er janvier 2005, les parents d'un enfant peuvent, s'il s'agit de leur premier enfant commun, choisir de lui donner comme « nom de famille », le nom de son père ou celui de sa mère, ou les deux noms accolés (dans l'ordre souhaité par les parents). Ce nom s'imposera aux enfants suivants du couple. Choisir le nom de famille de son enfant est prévu par le nouvel article 311-21 du code civil.

Les conditions sont les suivantes :

- **Dans quel cas ?**

- enfant né depuis le 1er janvier 2005
- être le 1er enfant en com-

mun du couple

- être d'accord sur le choix du nom

- **Quand choisir le nom ?**

- Au plus tard le jour de la déclaration de naissance

- Exception : le choix peut être fait rétroactivement si vous n'êtes pas mariés ensemble et si l'un ou l'autre parent n'a pas reconnu l'enfant avant sa naissance, ou à la naissance et vous le reconnaissez conjointement ensuite.

- **Formalités**

- Etablir sur papier libre ou formulaire spécial la déclara-

tion de choix de nom de famille et le remettre à l'officier d'état civil en même temps que la déclaration de naissance.

En cas d'absence de déclaration, l'enfant reçoit le nom prévu par la loi : celui de son père ou celui de sa mère selon le cas.

Si aucun des parents a reconnu l'enfant à la naissance, il reçoit le nom de sa mère. Les deux parents peuvent reconnaître l'enfant plus tard, alors son nom sera modifié en conséquence.



Le fonctionnement d'un contrat d'assurance

La vie d'un contrat

1. Quand prend-il effet ?

A compter de la date d'effet figurant dans vos conditions personnelles.

2. Pour combien de temps ?

Pour un an et il se renouvelle automatiquement d'année en année, sauf si vous ou votre compagnie décide d'y mettre fin.

3. Quel est le préavis pour le dénoncer à l'échéance annuelle ?

Au moins deux mois avant la date d'échéance figurant dans vos conditions personnelles. Ce délai commence à courir dès la date d'envoi de la lettre recommandée figurant sur le cachet de la poste.

4. Comment le modifier ?

Par lettre recommandée. Si votre compagnie d'assurances n'a pas refusé la demande de modification dans les 10 jours à compter de sa réception, vous devez la considérer comme acceptée.

5. Peut-il être résilié en cours d'année ?

Par le client :

- en cas de changement de situation ou régime matrimonial, de domicile, de profession ou d'activité
- En cas de diminution du risque n'ayant pas entraîné une réduction de cotisation
- En cas de modification de tarif ou de franchise.

Par votre compagnie d'assurances :

- En cas de non-paiement de la cotisation, d'omis-

sion ou de déclaration inexacte, de redressement judiciaire, de transfert de propriété.

- Après sinistre (surtout en assurance automobile) si le sinistre a été causé par un conducteur en état d'imprégnation alcoolique ou bien à la suite d'une infraction du conducteur au Code de la Route.
- En cas d'aggravation du risque
- En cas de refus de la part du client suite à une augmentation de tarif s'il y a eu aggravation du risque.

Résiliation automatique en cas de :

- Réquisition des biens assurés
- Perte totale des biens assurés.

Pouvoir rester chez soi avec Présence Verte Services

L'association « Présence verte a été créée en 1993, à l'initiative de la caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Vienne (*). Parmi ses objectifs, on retiendra ...

- l'action en faveur du maintien à domicile,
- la lutte contre l'isolement et la dépendance dans le milieu rural.

Présence Verte Services propose ainsi le portage de repas à domicile et la téléassistance, pour des personnes en situation de dépendance par l'âge ou l'état de santé.

Des aides sont accordées par la Mutualité Sociale Agricole et éventuellement par d'autres caisses de retraite complémentaire (se renseigner auprès de ces organismes).



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Ce service est destiné aux personnes qui se trouvent en situation de dépendance, par leur âge ou leur condition physique (sortie d'hospitalisation, par exemple). C'est donc une réponse à bien des problèmes posés par le maintien ou le retour à domicile.

Des repas complets sont remis à domicile sur simple demande et selon une formule très souple (pas d'engagement à long terme, respect des régimes alimentaires, etc.).

Depuis le 28 février 1994, un million trois cent mille repas ont été livrés sur un secteur couvrant la totalité des zones rurales du département. Actuellement, plus de mille personnes bénéficient du portage de repas. Prix du repas porté à domicile : 7,85 euros au 7 février 2005.



LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance est un système simple qui permet de relier 24 heures sur 24 une personne isolée à celles qui peuvent lui porter secours. Une personne isolée, ce peut être quelqu'un d'âgé, handicapé, mais également une femme enceinte, un convalescent sortant de l'hôpital, etc.

L'abonné dispose à domicile d'un système composé d'un transmetteur doublé d'une télécommande. En cas de problème, il peut appeler un centre d'écoute qui fonctionne en permanence, 7 jours sur 7.

Un spécialiste identifie immédiatement l'appel et communique avec la personne en difficulté. Selon la réponse ou en l'absence de celle-ci, il déclenche de suite une procédure d'intervention.

- Droits d'entrée : 61,00 Euros ,
- Abonnement mensuel comprenant entretiens et réparations : 34,30 Euros (Tarif au 1/01/2004)

**Pour tous renseignements sur Présence Verte Services,
composez le 05 49 44 59 99
ou consulter le site internet : presenceverteservices.com**

(* en collaboration avec les Aînés Ruraux, l'ADMR, GROUPAMA et Agri-Echanges

L'élection de Miss Pays Gencéen

Le samedi 9 avril, la foule avait envahi la salle des fêtes de Gençay (plus de 600 personnes) pour l'élection de Miss Pays Gencéen, organisée cette année par le Comité des fêtes de Sommières du Clain.

Cette soirée très appréciée avec un superbe défilé de mode organisé par les commerçants de Gençay et un spectacle de cabaret animé par DOUME et ses danseuses.

Parmi les neuf candidates, toutes plus belles les unes que les autres, notre commune était représentée par Florence PERRIN. Après une longue délibération, le

jury a désigné Sabrina VALADE de la Ferrière Ayroux comme MISS PAYS GENCEEEN 2005 avec comme dauphines : Stéphanie GUITTON de Brion et Gaëlle GIRAUD de Magné.

Que toutes ces demoiselles soient remerciées pour leur prestation alliant grâce et beauté, et un merci tout particulier à Florence qui a défendu avec beaucoup de

charme les couleurs de notre commune.



Randonnées Gencéennes : halte au Plan d'eau le 1er mai

Une cinquantaine de personnes ont participé à cette randonnée organisée par l'Office de Tourisme. A partir des beaux jours, une date est fixée pour chaque commune du canton afin de découvrir agréablement entre amis, au fil des chemins, des coins sympathiques et le patrimoine cantonal. Renseignements à l'Office de Tourisme de Gençay et en Mairie.

Le Plan d'eau

Après la rénovation du bungalow effectuée l'an dernier, les membres de l'association (dont Michel LOUVET que nous remercions vivement pour le travail effectué) ont encore réalisé cette année de nombreux travaux : installation de jeux supplémentaires à la plage, confection d'une plate-forme avec WC, robinet de puisage et abri en bois côté route de Gençay, et réfection totale des réseaux d'eau, d'électricité et assainissement au camping. Le coût de ces travaux avoisine les 4500€.

Le bilan pêche 2004 est excellent avec 1500€ de recette en plus. L'empoissonnement réalisé pour l'ouverture 2005 a été très important, notamment en gardon et carpes de 1 à 3kg. Trois lâchers de truites ont été

effectués et le nombre de prises a été limité à 6. Seule ombre au tableau, l'ouverture n'a pas connu son succès habituel.

L'association a activement participé à l'anniversaire du Jumelage de juillet 2004. Le repas de fin de saison, le concours de belote et le banquet se sont déroulés dans une excellente ambiance.

Cette année, pour le 14 juillet, sera organisé un concours de pétanque en doublettes (inscriptions à 14 heures) avec repas sur place le soir, feu d'artifice et bal gratuit.

Depuis le 1^{er} juin, la commune met à notre disposition Mme Gwendoline LACOSTE, employée en contrat d'accompagnement dans l'em-

ploi. Le coût de cette mise à disposition estimé à environ 750€ sera remboursé à la commune par l'association. Malgré tous ces bons points, il faut toutefois signaler les actes de vandalisme (ampoules, tables et vitres cassées, équipements détériorés), les vols (pas très importants mais trop fréquents) et le non respect du règlement intérieur notamment en ce qui concerne la vitesse des véhicules, l'emplacement de la baignade et le tapage nocturne. Nous saluons l'arrivée dans le bureau de Jacques GUINAULT au poste de vice-président et de son épouse Francette au poste de secrétaire adjointe.

Bonnes vacances à tous en espérant que vous en passerez une partie au plan d'eau.

La vie des associations

La vie du C.C.A.S

L'année 2004 a été facile pour le C.C.A.S. Notre manifestation principale a été le goûter offert à nos aînés.

Une quarantaine de personnes se sont déplacées pour passer un après-midi tous ensemble, sous la salle des fêtes.

Les personnes qui n'ont pas pu se joindre à nous pour diverses raisons, ont reçu un petit colis.

Cet après-midi récréatif a été animé par un accordéoniste amateur, qui nous a joué les mélodies des années 50/60, chansons, danses pour certains ont permis de passer un sympathique après-midi. Un goûter a été servi par le C.C.A.S.

Nous vous donnons rendez-vous en décembre 2005 pour un autre après midi de retrouvailles.

L'équipe du C.C.A.S. vous souhaite un bon été à tous et à toutes.



Les Aînés Ruraux

En ce début d'année 2005 l'effectif de notre club s'est stabilisé. C'est avec une grande satisfaction que de nouveaux adhérents nous ont rejoints ; nous espérons que d'autres suivront...

La banque Alimentaire a déjà permis de collecter 86 kg de denrées alimentaires ; merci à tous.

Cette année, nous avons eu l'honneur d'honorer notre doyenne Mme THIMONIER qui a reçu la médaille départementale des aînés ruraux pour 27 ans de dévouement au club dans le bureau exécutif.

Cette manifestation a eu lieu

au Castel durant notre repas annuel, qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Le repas fait par M. et Mme PERRIN était une vraie réussite, et nous les en remercions.

Dans l'après-midi, la Chorale de Château Garnier nous a rejoint (toujours très appréciée et très applaudie).

La municipalité était présente avec Mmes CHEVAIS, LEOBET, MARCHAND, et M. BERNARDIE, Monsieur le Maire étant excusé.

Pour terminer, je vous rappelle que les repas reprennent le premier jeudi de chaque mois, et se dérouleront au Castel,

vous pouvez vous y inscrire en téléphonant au 05.49.97.15.45.

La Présidente A. URBAIN



COMITE DES FETES

Les activités du COMITE DES FETES sur ce 1^{er} semestre 2005 sont restées très traditionnelles puisque nous avons été présents lors des manifestations suivantes :

- course cycliste CIVRAY ST ROMAIN avec prime de 45€,
- 9^{ème} CASTELGARNIEROISE avec trophée,
- élection de MISS PAYS GENCEEEN,
- randonnées Gencéennes,
- course cycliste « TOUR DU PAYS CIVRAISIEN »,
- manifestation cyclo-sportive « LA MICHEL GRAIN ».



De plus, le Comité des fêtes a organisé avec l'UNC-AFN le loto du 6 mars 2005 qui a connu une fréquentation comparable à celle de l'année dernière, mais avec un résultat inférieur puisqu'il n'a été enregistré que 67.58€ d'excédent par association.

En collaboration avec les Aînés Ruraux, il a participé à l'organisation d'un voyage à SAUMUR le samedi 23 juillet 2005 pour assister au spectacle de l'Ecole Nationale d'Equitation (Cadre Noir). Ce voyage est ouvert à tous et les inscriptions seront reçues jusqu'au 18 juillet 2005 dans la limite des places disponibles.

Enfin, toute l'équipe travaille à la réussite de la 10^{ème} édition de la foire de la St Maurice qui aura lieu le dimanche 25 septembre 2005. Le concours, cette année, portera sur les pâtisseries aux pommes en recettes libres et le Comité remercie à l'avance tous les pâtisseries et pâtisseries qui voudront bien se lancer dans la compétition.

Le Président C BERNARDIE

APE

Fête de Noël :

Comme chaque année, les enfants de l'école ont attendu le Père Noël avec impatience.

Mais leur attente n'a pas été vaine puisque les clowns étaient là pour la joie des plus petits et des plus grands aussi. Les enfants ont pu ensuite nous charmer de leurs belles voix. Les répétitions hebdomadaires à l'école ont porté leurs fruits, pour une prestation de grande qualité. Les parents d'élèves remercient le Père Noël de s'être déplacé jusqu'à Château-Garnier et d'avoir donné de si beaux livres en cadeau. Merci à la municipalité et à François Audoux de leur participation pour la joie des enfants.

La soirée s'est terminée par un repas de fête. Merci aux quelques papas qui n'ont pas chômé en cuisine et à tous ceux qui ont contribué, en donnant de leur temps et de leur énergie à la réussite de cette fête. Alors, à l'année prochaine, Père Noël !

Carnaval :

La mayonnaise commence à prendre : depuis plusieurs années, vers la mi-carême, les enfants de l'école défilent dans les rues de Château-Garnier en proposant des friandises. Cette année, c'est en compagnie du corps enseignant de l'école qu'enfants et parents ont pu animer le bourg. De la Réverie (ou les enfants ont donné une animation du tonnerre) au square, en passant par la cité du plan d'eau, un joyeux cor-

tège de brouettes a suivi bonhomme carnaval qui cette année, était transporté en camion. Merci à tous ceux qui ont si gentiment accueilli le sourire des enfants, y compris à l'auberge du Castel qui a offert aux enfants un chocolat chaud.

L'après midi s'est conclu par le verre de l'amitié à la Salle Semailles au Vent.

Nous remercions encore une fois tous les participants bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet après midi. La préparation, comme chaque année, a été menée sous le signe de la joie et la bonne humeur....

Notre prochain rendez-vous, la kermesse de l'école le samedi 25 juin 2005. Alors à bientôt

A.C.C.A.

L'an passé, suite à une réforme des ACCA, nous avons en assemblée générale extraordinaire dissout notre association afin d'adopter les nouveaux statuts. Ce qui nous donne aujourd'hui un bureau de neuf membres répartis en trois collèges élus pour 6 ans et renouvelables par tiers tous les deux ans :

Propriétaires : L E L O N G Hubert, SEINE Jean-Michel, DANCRE Claude.

Résidents commune : MATHIEU Jean, DUVERGER Alain, LELONG Pierre-Jean.

Hors commune : THIBAUD Christian, HELIAS Jean Maurice, VETAULT Eric.

Après concertation de ces membres le bureau est défini comme suit : Président : VETAULT Eric Tel : 05-49-42-79-62,

Vice-président : MATHIEU Jean,

Trésorier : DUVERGER Alain,

Secrétaire : DANCRE Claude.

En début d'année, nous avons piégé les ragondins sur la réserve. Le résultat, à ce jour, est de 50 animaux. Maintenant, nous allons nous intéresser aux abords du clain. Le piégeage s'effectue grâce à des cages pièges. Les riverains désireux de nous aider peuvent se faire connaître, nous les éduquerons à piéger.

Nous avons investi 360€ dans des semences pour jachères faune sauvage. Cela a pu se réaliser grâce à deux propriétaires que je remercie au passage. Il y a deux sortes de mélanges : 1^{er} : Avoine, Choux, Sarrasin (environ 7 HA). 2^{ème} : Fleurs (environ 2 HA)

Dans quelques mois, vous pourrez vous promener dans la campagne castelgarniéroise afin d'essayer de trouver deux champs de fleurs... C'est parait-il très joli ! Pour information, ils sont Route de Saint-Martin et Route d'Usson, voire entre les deux...

L'année prochaine, peut-être

pourrons-nous envisager de planter des haies car les pouvoirs publics s'y intéressent de plus en plus. Donc si des propriétaires y pensaient, pourquoi ne pas essayer de faire des choses ensemble ?

Le rôle de l'ACCA, de nos jours, n'est pas uniquement la **CHASSE**, elle doit aussi s'occuper de toute la faune et la flore que comporte notre nature.

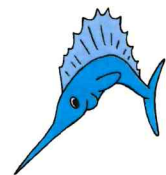
CHASSEURS, aujourd'hui, nous devons aider la nature...

Bonnes Vacances à Tous.



La Pêche

LE BEAU GARDON



Communiqué à tous les pêcheurs de Château Garnier et les autres qui nous font plaisir en achetant leur carte dans notre société, ce qui aide bien notre gestion.

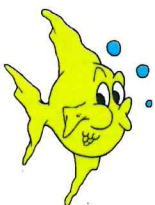
Maintenant les cartes de pêche sont disponibles au Bar LE CASTEL, chez Madame PERRIN, rue de la Poste et le GARAGE Bas Bourg chez Mr LUCQUIAUD Régis.

Les échos nous confirment que les prises sont bonnes dans l'ensemble.

Nous rappelons que nous avons fait un déversement de gardons reproducteurs ainsi qu'un lâcher de truites pour l'ouverture de mai.

Nous pensons que l'ouverture du brochet vous a laissé de bons souvenirs pour le plus chanceux.

Le bureau.



La Chorale



La Chorale de Château Garnier se porte bien, elle chante.

L'an dernier à la fête du jumelage avec nos amis Allemands, Autrichiens et Italiens nous avons donné un concert au Plan D'eau le samedi soir, 17 juillet 2004, devant un important public.

Le 7 décembre 2004 au repas offert par la commune de Château Garnier aux personnes âgées de plus de 75 ans, nous avons été sollicité pour animer en chantant et en faisant chanter, avec des chants qui correspondaient à notre auditoire.

Même genre de prestation à la Maison de Retraite « La Réverie », à l'occasion des vœux du Maire et de son Conseil : c'était le 11 janvier 2005.

La Chorale a tenu son assemblée générale le 7 janvier 2005. Après avoir fait le tour des activités passées et élaboré les futures, nous avons modifié quelque peu notre bureau. Agnès demeure notre chef animatrice bien sûr et assure les relations avec les autres chefs de chœurs de notre secteur. J'ai été reconduit comme président, Hubert Lelong vice-président, Félicia Uhlen secrétaire et Annie Ressegand trésorière.

Nous constatons avec beaucoup de plaisir le retour d'un ancien, qui grâce à sa bonne

santé et son temps libre se réinvesti dans la chorale « René ». Merci à lui et à tous les nouveaux.

Nous avons également participé à une réunion de chorales à Joussé le 11 mars 2005, avec celle de Sommières et de Charroux. Il y avait une très bonne ambiance.

La recette a été intégralement reversée à « RETINA-RANCE ». Ce fut un tel succès que nous remettons ça pour la même cause, avec les mêmes chorales, avec en plus Vivonne, le vendredi 27 mai 2005 à Sommières.

Autre prestation, pour le Club des Aînés Ruraux de Château Garnier, à l'occasion de leur repas annuel et ce au Castel. Un peu à l'étroit dans un Castel nouvellement ouvert, mais l'ambiance y était.

Simone, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, s'est jointe à nous, c'était le 23 avril 2005.

Avec les mêmes membres, ou presque, nous avons assurés les chants à l'église de Château Garnier le 15 mai dernier à l'occasion de la Profession de Foi.

Il y avait 9 enfants du secteur Clouère et Clain qui faisaient leur communion dite « Solennelle autrefois ».

Et c'est ces derniers avec leurs catéchistes qui avaient choisi des chants modernes, très rythmés, ça nous bouscule un peu, mais il faut s'adapter, et seulement trois répétitions avec des éléments des paroisses d'Usson, de Joussé et de Payroux.

Il y a aussi des membres de notre chorale qui depuis deux

ans se retrouvent au sein d'une chorale intercommunale et dirigée cette fois par la responsable des formations et animations musicales de la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

Nous avons une répétition par mois en tournant dans chaque commune du canton.

A Château Garnier, c'était le 22 avril 2005, nous étions 35.

La suivante était le 20 mai à S Secondin, le 3 mai à Sommières, le 13 juin à la Marchoise à Gençay pour un récital le 19 juin à Chantemerle, petit village de la commune de St Maurice La Clouère.

Pour Château Garnier, les répétitions sont tous les samedis après-midi durant deux heures. Ceux qui aiment chanter et disposent d'un peu de temps peuvent se joindre à nous, l'ambiance et la bonne humeur sont assurées.

Jean-Marie RESSEGAND



La Communauté Locale Chrétienne

Depuis 7 ans, afin que nos Eglises ne soient pas fermées, des communautés locales ont été installées dans chaque commune.

Notre secteur Clouère et Clain en compte 5. Château Garnier, Joussé, Payroux, St Martin et Usson regroupées avec le secteur de Charroux, sous la responsabilité du Père Bernard Loy, assisté de Père Pierre Audebrand résidant à Usson.

Ces communautés doivent être renouvelées à l'automne prochain. Un appel sera lancé à toutes les personnes de bonne volonté, chacun selon ses dons et ses compétences peut faire un peu pour l'Eglise.

Selon le souhait de notre Evê-

que, un engagement des laïcs est souhaité afin de maintenir une équipe sur place, au plus près des gens, contrairement à la centralisation très à la mode aujourd'hui dans tous les domaines. C'est aussi une formation personnelle pour tous.

Nous avons ainsi une messe par mois, le 2^{ème} dimanche, alternativement le samedi à 18 H ou le dimanche à 11 H et 2 assemblées dominicales à 10H30, voir le Blé qui Lève, journal du Pays Civraisien ou affichage à la porte de l'Eglise.

Certaines cérémonies donnent lieu à des rassemblements de tout le secteur comme la Profession de Foi de 9 enfants dont 3 de Château Garnier le jour de la Pentecôte, plus 1 baptême.

Ces cérémonies ainsi que les sépultures sont animées par la Chorale qui est augmentée ces jours-là de choristes des autres communautés du secteur.

Agnès est notre organiste et aussi notre chef de chœur.

Nous avons également dû assurer la cérémonie de sépulture de Mr Joseph Audibert, aucun prêtre n'étant disponible ce jour-là.

C'est toute l'équipe qui s'est réunie pour la préparation et le déroulement de cette célébration très recueillie.

Le Jumelage

Du 8 au 14 juillet prochain, une trentaine de personnes partent pour l'Allemagne, à Amonëburg.

Nous allons rejoindre nos amis Allemands, Autrichiens et Italiens pour fêter le 25^{ème} anniversaire du jumelage de Château Garnier avec Amonëburg.

Auf Wiedersehen



et Bonnes vacances à tous.....

Rubrique Jardinage

Le jardin et la lune deux choses à ne pas négliger, ils marchent de paire pour la réussite de notre potager. Jardiner c'est aussi plaisir et passion. Nous rêvons tous d'un coin de nature où nous ressourcer et nous évader loin des bruits.

Nous partageons tous l'envie de récolter et d'apprécier de beaux légumes, des fruits savoureux qui sont les nôtres. Quelle joie aussi de déguster une tomate juteuse, la saveur parfumée d'un melon, la fraîcheur de concombres et courgettes que nous voyons changer tous les jours, sans oublier les salades croquantes, les haricots verts, etc.....

le jardinage est très sain, très sport, donc bon pour le moral et le physique. Il se pratique tous les jours surtout au printemps, moment le plus fort, mais pour récolter, il faut semer.

Pour de bons résultats il faut aussi respecter les positions lunaires, soit ascendantes ou descendantes, respecter aussi les rotations des cultures ainsi que les associations des légumes.

Le tout s'apprend, mais reste à la portée de tous, surtout maintenant avec les maraîchers qui vendent les plans le moment venu.

Bon jardinage et bonne récolte abondante et savoureuse.

Exemples pour juillet 2005 :

⇒ **Lune montante depuis le 22 juin jusqu'au 5 juillet.**

Classification en 4 catégories de légumes, à savoir :

légumes fruits, légumes racines, légumes fleurs, légumes feuilles.

◆ Les 1^{er} et 2 juillet : légumes fruits :

Poursuivez semis haricots verts, pois hâtifs, courgettes et récolter très jeunes.

◆ Les 3 et 4 juillet : légumes racines :

Semez radis de saison, radis d'hiver et rose de chine.

⇒ **Lune descendante du 5 juillet au 19 juillet**

◆ Les 5 et 6 juillet : légumes fleurs :

Semer giroflées, vivaces, ravenelle de Nice pour embaumer vos soirées printanières.

◆ Les 7, 8 et 9 juillet : légumes feuilles :

Mettre en place choux de Bruxelles et pincez la pousse terminale pour choux plus gros.

◆ Les 9, 10 et 11 juillet : légumes fruits :

Continuer à pincer les tomates. Taillez les melons et supprimer les rameaux sans fruits, etc....

◆ Les 12, 13 et 14 juillet : légumes racines :

Nous repartons dans le cycle.



C.B.2

Page gourmande



Tarte au fromage (Sylvie MIGNON)

Pour un moule de 28 cm de diamètre aux bords assez hauts.

- **Pour la pâte** : 250 g de farine

125 g de beurre

1 pincée de sel

1 cuillère à soupe de sucre

½ verre d'eau.

Faire une pâte brisée traditionnelle.

- **Pour la garniture** : 800 g de fromage blanc à 40% de M.G, égoutté pendant 1 heure

5 œufs

150 g de sucre en poudre

2 sachets de sucre vanillé (ou eau de fleur d'oranger)

1 pincée de sel.

Battre le fromage blanc, les jaunes d'œufs, le sucre vanillé et le sucre en poudre.

Battre les blancs en neige avec le sel fin, les incorporer à la préparation.

Foncer un moule à tarte avec la pâte, la piquer à l'aide d'une fourchette, garnir de la préparation.

Mettre au four Th. 7 environ 15 min puis réduire un peu le four et poursuivre la cuisson de 10 à 15 min, le dessus doit être légèrement noirci.

Bon Appétit...



Notre histoire : notre église



L'église de notre commune porte le nom d'Eglise Saint Maurice.

A l'intérieur de cette église nous pouvons contempler plusieurs tableaux de saints.

Tout d'abord Saint Maurice, patron de notre paroisse et aussi patron des militaires, dont l'histoire vous est conté ci-après.

Saint Antoine l'Hermite, dit LE GRAND, était vénéré pour la guérison des porcs malades. Le 22 de chaque mois, jour de foire à Château Garnier, les cultivateurs venaient y mettre un cierge pour la postérité cochons.

Il existe également un tableau de Saint Antoine de Padoue (cf. photo).

Antoine L'HERMITE

Fondateur du mouvement cénobitique vers 251-356, fête le 17 janvier. Sa vie contée par Saint Athanase et par Saint Jérôme, a été popularisée par la « légende dorée ». Né vers le milieu du III^{ème} siècle en Haute Egypte, il se retire de bonne heure au désert, mais le diable le tente à plusieurs reprises et sous différentes formes. Antoine résiste. Puis il accueille des disciples venus le rejoindre et organise au désert la vie cénobitique. Mais le goût de la solitude le reprend ; il s'enfonce dans le désert en direction de la Mer Rouge et vit solitaire jusqu'à l'âge de cent ans passés. Vers la fin de sa vie, il rend visite à Saint Paul Ermite, doyen des Anachorètes de Thébaïde, nourri chaque jour par un corbeau qui, lors de la visite d'Antoine, apporte miraculeusement deux pains au lieu d'un. Plus tard ayant appris la mort de Paul, Antoine revient l'ensevelir avec l'aide de deux lions. Saint Antoine a toujours été un Saint admiré (moins populaire que Saint Antoine de Padoue). Ses reliques, d'a-

bord transférées du désert à Constantinople, passent pour être arrivées vers le milieu du XI^{ème} siècle en Dauphiné, dans la célèbre Abbaye de Saint Antoine en Viennois. L'ordre des Antonins, spécialisé dans l'accueil fait aux malades atteints de maladies contagieuses, notamment le « feu de Saint Antoine » essaima à partir de cette Abbaye, il contribua à répandre le culte du Saint Anachorète. Il est devenu au fil des siècles un Saint guérisseur. On invoquait Antoine contre le « mal des ardents », la peste, la lèpre, la gale, les maladies vénériennes. Son pouvoir guérisseur passait pour toucher aussi les animaux, notamment les porcs et les chevaux.



SAINT MAURICE

Vie et Légende :

C'est un saint légendaire, originaire d'Égypte, enrôlé dans l'armée romaine à la tête de la légion Thébaine, il est envoyé combattre dans les Alpes. Maurice et ses compagnons chrétiens refusent de renier leur foi et de sacrifier au culte des Dieux Romains, ils sont massacrés sans résistance sur ordre de l'Empereur Maximien. La tradition situe cet événement en 287. Le culte de Saint Maurice est né sur le lieu prétendu de ce massacre à Agaune en Valais. L'abbaye Saint Maurice, qui y conservait les reliques du Saint, devint de bonne heure un grand centre de pèlerinage. De la Suisse, le culte de Saint Mau-

rice essaima d'abord dans toutes les Alpes et dans la vallée du Rhône, puis en Allemagne et en Italie. En France, le roi René contribue à sa diffusion, en Provence, en Anjou. Comme Saint Georges, Maurice figurait au nombre des Saints patrons des chevaliers et des soldats. En outre, la Suisse et l'Autriche en firent un de leurs Saints nationaux.

Représentations :

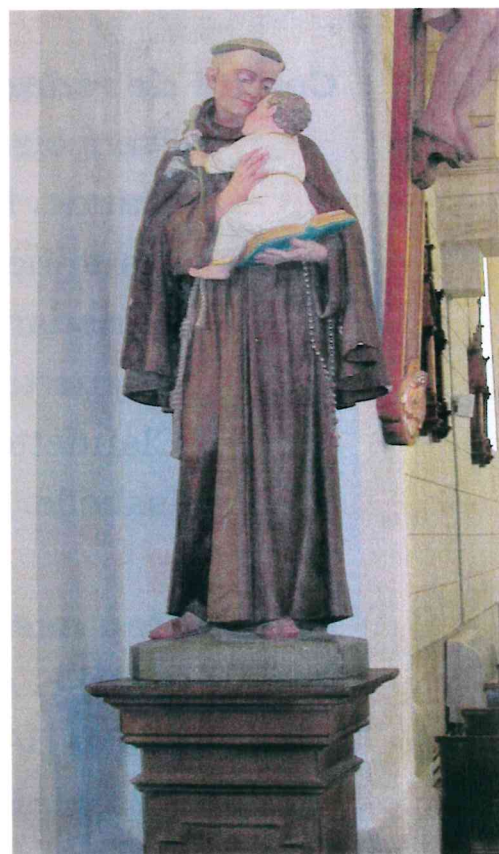
A partir des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, en raison du rapprochement en Mauritius et Maurus, Maurice est de plus en plus fréquemment représenté sous les traits d'un Maure Africain. Il est un des très rares saints noirs de l'ha-

giographie chrétienne. Son attribut est une bannière semblable à celle de Saint Georges : manche à croix rouge mais aussi un aigle impérial. La représentation de Saint Maurice se trouve dans le cœur de l'église (soldat romain). La maquette nous parle de Saint Maurice. Nous retrouvons dans le bas du vitrail, des pyramides et un dromadaire qui rappellent ses origines égyptiennes. La partie supérieure représente sa bannière avec la croix rouge de Saint Maurice et un aigle, elle est traversée par une épée qui nous rappelle sa vie de soldat.



☞ Saint Maurice

Saint Antoine de Padoue ☞



Comité de rédaction :

François. AUDOUX
Claude. BERNARDIE
Claudine. CHEVAIS
Christian. DEVERGE
Huguette. LEOBET
Claudette. MARCHAND
Isabelle. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle. AUDOUX
Eliane BARREAU
Michel. ROUET